



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E58721

VALABLE JUSQU'AU 22/06/2027

ÉDITÉ LE

14/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/07/1986

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/10/2024
50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHELLE 338 919 244

Siret : 338 919 244 00032

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5414996

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 263251T1247001/001 469481/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 263251T1247001/001 469481/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : CHAUFFAGE SANITAIRE DE L'AUNIS

Sigle : C.S.A.
3 RUE DES VERGERS
ZA LES BRIES
17430 LUSSANT

Téléphone : 05 46 83 43 79

Fax : 05 46 83 42 81

Portable : 0676218020

Site Internet : <http://www.csa-aunis.fr>

E-mail : csa@csa-aunis.fr

Responsabilité légale :
OCTEAU LOÏC GÉRANT

Effectif moyen : 24

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	19/04/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	09/04/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	17/06/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	09/04/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	09/04/2026
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	19/04/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	09/04/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.